

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°27/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **07 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérui, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Danko **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absents : Mme Monique **RAVOUNA**, M. Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Les propositions financières 2022 pour le Budget Primitif de la Commune seront les suivantes :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **7.803.175,10 €**, elle se présente en dépenses et recettes comme suit :

A – Dépenses.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général 1.959.400 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel..... 3.787.100 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 486.400 €.

- Chapitre 66 - Charges financières 96.000 €.
- Chapitre 67 – Autres charges 4.000 €.
- Chapitre 68 – Provisions pour mise en non-valeur 552.000 €.
- Chapitre 73 – Droits de mutation et FPRI 70.000 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues 228.275,10 €.
- Chapitre 023 – Prélèvement pour investissement 620.000 €.

Par ailleurs, nous vous proposons de fixer la participation de la commune pour les fournitures scolaires à 35 € par élève, tant pour les deux écoles maternelles que pour l'école élémentaire Jean-Louis ASTULFONI.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent 2021 reporté 681.675,10 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges 85.000 €.
- Chapitre 70 - Produits des services 780.000 €.
- Chapitre 72 – Travaux en régie 55.000 €.
- Chapitre 73 - Impôts et taxes 3.632.600 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations 2.438.400 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 128.000 €.
- Chapitre 77 – Assurances et amortissements 2.500 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée à hauteur de **5.689.900 €**, elle se présente en dépenses et recettes comme suit :

A – Dépenses

- Chapitre 10 – Remboursement Taxe d'Aménagement 10.000 €.
- Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 620.000 €.
- Chapitre 20, 21 et 23 – Acquisitions et travaux 4.793.700 €.
- Chapitre 020 - Dépenses imprévues 208.700 €.
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections 57.500 €.

B – Recettes

- Chapitre 001 – Excédent 2021 reporté 604.881,12€.
- Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement 620.000 €.
- Chapitre 024 - Produits des cessions 3.030.000 €.
- Chapitre 10 – Dotations Fonds divers 825.018,88 €.
- Chapitre 13 – Subvention 60.000 €.
- Chapitre 16 – Emprunts 0 €.
- Chapitre 28 – Amortissements 550.000 €.

Le Conseil est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Fixe à 35 € par élève l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelles et de l'école élémentaire de Pont de Chérucy au titre de l'année scolaire 2022-2023.

☞ Adopte le Budget Primitif 2022 de la Commune tel que présenté dans l'exposé du 1^{er} Adjoint.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 11 avril 2022
Le Maire,

